



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU du 25 septembre 2014 (valant procès-verbal)

Étaient présents : BOUTET Bruno, DARDON Arnaud, DURVILLE Sabrina, FEL Jean-Pierre, GENZEL Alice, LACROIX Nicolas, MOISSON Pierre, MOURGUES Philippe, PEETERS Jean-Marie, RISPAL Jean-François, TOIRE Etienne, VERNEYRE Guillaume, VIAUD Patrick,  
Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Absents : MOUTARD-MARTIN Géraud, pouvoir à LACROIX Nicolas  
DAVID Baptiste, pouvoir à MOISSON Pierre

Excusés : NEANT

A été élu secrétaire de séance : DARDON Arnaud.

### Sommaire

1.	Approbation du compte-rendu du 20 juin 2014.....	1
2.	Décisions modificatives .....	2
3.	Ecole : avenants au marché .....	3
4.	ERDF : servitude à la Roucolle .....	4
5.	Renouvellement adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion .....	4
6.	Cimetière : suppression des concessions perpétuelles .....	4
7.	Vitrail de l'église Saint Martin.....	4
8.	Télétransmission des actes : modification de nomenclature .....	5
9.	Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil au Maire .....	5
10.	Questions et informations diverses .....	6

### *Ouverture de la séance à 20H30*

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Hervé Gourdel, exécuté de manière horrible en Algérie par des djihadistes du groupe Daesh.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : la télétransmission des actes. **Accord du Conseil Municipal.**

### 1. Approbation du compte-rendu du 20 juin 2014

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Conseil valide le compte-rendu du 20 juin 2014.**

**2. Décisions modificatives**

Service de l'eau

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
6378	Autres taxes et redevances	-3006.00 €	
706129	Reversement redevance modernisation des réseaux	3006.00 €	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Une erreur sur la ligne d'affectation de la redevance de modernisation du réseau d'eau a eu lieu. Cela a conduit à un blocage du paiement avec pénalité éventuelle. Après contact avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, aucune pénalité ne sera appliquée. Il faut cependant adopter une décision modificative.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Service de l'assainissement

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
615	Entretien et réparations	3500.00 €	
74	Subventions d'exploitation		3500.00 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>3500.00 €</b>	<b>3500.00 €</b>

Nouvelle opération de traitement des boues à venir.

La station d'épuration de Vic-sur-Cère accepte de prendre des boues supplémentaires sans nouvelles analyses.

Monsieur le Maire souhaite remercier la commune de Polminhac qui prête gracieusement sa tonne à lisier. Bien qu'aucune contrepartie ne soit demandée, Monsieur le Maire souhaite leur acheter le flexible de raccordement normalisé, imposé par la station d'épuration de Vic-sur-Cère.

Pierre TOIRE précise qu'une deuxième opération de dépotage est prévue dans la première quinzaine d'octobre pour un volume de boues sensiblement identique et au même tarif de 21,50 € HT le m3. Cette opération devrait contribuer à améliorer le système d'oxygénation de la station.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire précise que les pénalités demandées par l'agence de l'eau sont de moins en moins fortes au fur et à mesure que des améliorations sont faites sur le traitement des eaux usées.

Pierre Toire précise aussi que la première phase d'évacuation des boues a amélioré le traitement en favorisant l'oxygénation du milieu. Elle a aussi diminué la concentration des boues et donc la consommation électrique.

Commune

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1208.00 €	
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	3500.00 €	
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	764.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	342.00 €	
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		3398.00 €
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2315-17	Installat°, matériel et outillage techni	1026.00 €	
021-00	Virement de la section de fonctionnement		342.00 €
1328-17	Autres subventions d'équip. non transf.		684.00 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT :</b>	<b>1026.00 €</b>	<b>1026.00 €</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>4424.00 €</b>	<b>4424.00 €</b>

Nouvelle opération d'investissement : isolation de la salle des fêtes par soufflage dans les combles. Cette opération reviendra à environ 170-200 € quand la FCTVA sera perçue.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

### 3. Ecole : avenants au marché

#### Marché Menuiserie Extérieure (Entreprise Théron)

Des plus values (vantaux sous dimensionnés ; porte métallique supplémentaire) et des moins values (pas de pose de volets roulants) conduisent finalement à une dépense supplémentaire de 795 €.

Nicolas Lacroix trouve regrettable que la commune soit obligé de payer cette somme supplémentaire alors que l'erreur vient de l'entreprise. Cette entreprise devrait prendre en charge cette dépense.

Monsieur le Maire rappelle qu'inversement, la pose de volets roulants n'a plus lieu et que la pose d'une porte métallique supplémentaire n'est pas liée à l'entreprise Théron

Pierre Moisson trouve énervant ces dépenses supplémentaires liées à un certain nombre d'oublis de la part du bureau d'études et/ou de l'architecte.

Nicolas Lacroix donne comme exemple, la nécessité (non prise en compte initialement) d'installer un lavabo adapté pour handicapé et la mauvaise localisation du raccordement électrique des tableaux numériques.

Monsieur le Maire regrette également ces oublis mais rappelle que la part la plus importante du surcoût est d'abord liée aux travaux effectués pour stopper les infiltrations d'eau. Il ajoute aussi que les architectes et les bureaux d'études considèrent que dans le cas de réhabilitation, il y a toujours des imprévus.

**Pour : 13**

**Contre : 2 (MOISSON, DAVID)**

**Abstentions : 0**

#### Marché ascenseur

Plus value de 2724 € TTC suite à la pose de casquettes inox pour empêcher l'eau de s'infiltrer par le haut et par le bas.

Nicolas Lacroix s'inquiète de la sécurisation de l'armoire électrique de l'ascenseur compte tenu du caractère extérieure de l'ascenseur et des oublis qui ont déjà eu lieu.

Compte tenu des négligences observées sur l'ascenseur, Alice Genzel (avec ironie ?) propose de demander la gratuité pendant 10 ans du coût de maintenance.

Monsieur le Maire précise que l'accès à l'ascenseur se fera par une clef et non par un bouton extérieur. Cela représente un surcoût mais qui est nécessaire.

**Pour : 8**

**Contre : 5 (MOISSON, DAVID, LACROIX, MOUTARD-MARTIN, GENZEL)**

**Abstentions : 2 (PEETERS, DURVILLE)**

Pierre Moisson et Nicolas Lacroix regrettent que les professionnels ayant travaillé sur ce projet n'aient pas pris en compte la spécificité de cet équipement. Ils trouvent cela aberrant. Patrick Viaud soutient la même idée.

Philippe Mourgues propose d'ajouter des réserves à l'avenant au marché.

Monsieur le Maire accepte cette proposition.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler toute l'histoire de la mise en place de cet ascenseur. Il rappelle notamment que l'installation d'un monte-personne (2 fois moins cher) au lieu d'un ascenseur n'est pas autorisé dans le Cantal actuellement. Suite à la demande de Pierre Moisson, Nicolas Lacroix précise qu'un monte-personne est constitué d'une plate forme alors qu'un ascenseur est constitué d'une cabine. Nicolas Lacroix est surpris qu'on ne puisse pas installer un monte-personne alors qu'il y en a beaucoup à l'hôpital d'Aurillac. Monsieur le Maire précise que cela dépend de la date d'installation.

#### 4. ERDF : servitude à la Roucolle

M. le Maire rappelle les travaux d'ERDF d'enfouissement de la ligne Moyenne Tension.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'installer un poste de transformation à la Roucolle sur la parcelle de biens de section des habitants de la Roucolle, cadastrée ZD 82.

Conformément à l'article L2411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence de commission syndicale, la gestion des biens et droits de la section est assurée par le conseil municipal et par le maire.

M. le propose au Conseil :

- d'accepter cette servitude à ERDF sur la parcelle ZD 82,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette servitude.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

#### 5. Renouvellement adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion

Le Maire expose :

- l'obligation pour les collectivités et leurs établissements d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de mettre à la disposition des collectivités et de leurs agents un médecin et une infirmière de prévention qualifiés,
- que le Centre de gestion du Cantal a créé à cette fin un service de médecine professionnelle connaissant bien le fonctionnement et les métiers spécifiques à la fonction publique territoriale,

M. le Maire propose de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1er janvier 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

#### 6. Cimetière : suppression des concessions perpétuelles

Lancement d'une procédure de constatation de l'état d'abandon des concessions

Cette procédure permet de récupérer, sur 3 ans, des concessions en état d'abandon. Pendant cette durée un petit panneau indique l'état d'abandon, informant ainsi les éventuels descendants.

Proposition d'une nouvelle durée d'attribution des concessions : 50 ans (donc fin des attributions à perpétuité). Bien entendu, cela ne remet pas en question les attributions à perpétuité en cours.

Monsieur le Maire rappelle une information importante concernant les concessions qui ne sont pas des propriétés : pas de transmission des concessions de manière gratuite ou onéreuse, la transmission ne s'opère qu'en ligne directe vers les descendants,

Cette nouvelle durée éviterait dans l'avenir la procédure de constatation de l'état d'abandon. Tous les 50 ans, il faut renouveler ou non la concession.

Monsieur le Maire précise que dans de nombreuses villes, les durées d'attribution des concessions vont de 50 à 25 ans.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

#### 7. Vitrail de l'église Saint Martin

La restauration d'une partie du vitrail, situé dans la petite chapelle gauche, a déjà été programmé (et payé). Les fortes tempêtes de cet été ont entraîné des dégâts supplémentaires qui se sont caractérisés par de fortes infiltrations d'eau.

Mme Bastien, de Salilhès, qui est chargée de la restauration, propose de démonter la totalité du vitrail ce qui permettra de faire des économies d'échafaudage.

Déjà réglé en 2014 : 890,00 €. Prix total de la restauration (ensemble du vitrail) : 2284 €

Mme Bastien propose à la commune de ne payer le complément qu'en 2015

Proposition : inscrire le complément (environ 1395 €) au budget 2015.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 8. Télétransmission des actes : modification de nomenclature

Tous les actes de la commune passeront en dématérialisation complète prochainement.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la préfecture.

Dans le cadre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et lors de la mise en place de la dématérialisation dans notre département, une classification des actes à 4 niveaux avait été choisie. Cette classification, appelée nomenclature, comprenait 2 niveaux nationaux obligatoires ainsi que 2 autres niveaux départementaux.

Cette nomenclature est utilisée pour classer et orienter les actes lors de leur transmission au contrôle de légalité via l'application ACTES.

Afin de simplifier cette nomenclature, le niveau 4 sera supprimé à compter du 1er janvier 2015, compte-tenu de sa faible utilisation. Aussi, afin de pouvoir utiliser cette nouvelle classification des actes, il est nécessaire que chaque collectivité déjà raccordée à la plateforme de dématérialisation signe un avenant à la convention initiale. M. le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à signer cet avenant.

Pierre Moisson se demande ce qu'est le « contrôle de légalité ». Il s'agit d'un service de la Préfecture qui contrôle la légalité des actes administratifs transmis.

Patrick Viaud, précise en autre chose, que la signature électronique des actes constitue une nouveauté.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 9. Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil au Maire

- Remboursement de la caution pour l'appartement T4 du bâtiment de la Mairie
- Défense des intérêts de la commune dans l'affaire l'opposant au Camping

Concernant ce dernier point : une facture de 5900 € reste impayée. La gérante du camping conteste la somme à payer au motif qu'il a eu une erreur de facturation. La commune de Thiézac a du recourir à un avocat pour défendre ses intérêts. Le recours qui devait avoir lieu le 2 septembre a été reporté au 7 octobre à la demande de l'avocat.

Pierre Moisson estime que le courrier adressé par M. Moutard Martin à Monsieur le Maire n'a pas été suffisamment pris en compte. Il ne souhaite pas en dire plus et attendra la décision de justice qui dira s'il y a bien eu erreur de facturation ou non.

Monsieur le Maire regrette et rappelle que dans cette affaire c'est l'honnêteté de la commune et de certains conseillers qui a été remis en question.

Il précise aussi que des allégations ont été faites contre l'association One Two Tripoux. Cette dernière serait la cause d'une facture importante d'électricité d'environ 1200 €. Cette somme serait liée à une forte consommation électrique engendrée par la fête du Tripoux. Monsieur le Maire précise que lors de la fête du Tripoux, deux compteurs provisoires sont installés et facturés à l'association. L'essentiel des dépenses occasionnées par ces compteurs est lié au coût de l'abonnement et non à la consommation qui ne représente que quelques euros, comme le prouve la consommation réelle mesurée en 2014, lors de la fête.

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de l'importance de la somme due par la gérante du camping, lui même et

Pierre Toire ont d'abord proposé à la gérante de répartir le paiement de cette somme sur plusieurs mois. Il n'y a pas eu de réponse à cette proposition. Pierre Toire pense que dans cette histoire les gérants du camping n'ont pas su anticiper le fait que la consommation électrique serait élevée. Il regrette aussi qu'il n'y ait pas eu de demande de faite à la mairie, via EDF, pour changer le contrat. Ceci aurait permis de faire un relevé réel de consommation et ainsi éviter toutes ces complications.

Monsieur le Maire rappelle que la consommation électrique prend en compte les HLL dont l'utilisation est surtout hivernale, leur propre habitation et le camping au sens strict. Par comparaison avec la seule consommation d'une habitation, cette somme paraît tout à fait réaliste.

Philippe Mourgues apporte son soutien à Monsieur le Maire, en précisant que selon lui il n'y a pas d'équivoque sur la sincérité des choses. Il pense que cela est partagé par un certain nombre de conseillers municipaux. Monsieur le Maire le remercie.

## 10. Questions et informations diverses

- **Attribution du FEC :** La dotation maximale a été obtenue, soit 30% de la facture de rénovation des charpentes de deux bâtiments communaux.
- **Travaux de l'école :** ils avancent normalement. Toutes les entreprises sont présentes. Objectif souhaité de date de fin de travaux : Toussaint pour les deux classes.  
Monsieur le Maire remercie les conseillers qui ont participé à la phase de déménagement des classes de Grande Section/CP et CE1/CE2 au début des vacances d'été et ceux qui ont participé à la peinture de la salle d'activité, vers la fin des vacances. Il remercie aussi le personnel communal et les parents qui font preuve de patience malgré la longueur du chantier.
- **Remplacement ATSEM :** Monsieur le Maire a accepté la mise en disponibilité de Nathalie. 10 demandes ont été reçues (+ 2 ou 3 après désignation). 5 personnes ont été retenues pour passer des entretiens. Rachel Combelle a été choisie parmi les cinq.
- **TAP :** 3 personnes leur sont affectées dont une qui encadrera des activités libres.  
Afin d'améliorer le contenu des TAP, une réflexion a été menée à l'échelle de la Communauté de communes. Celle ci a souhaité que Croq'Vacances puisse participer à cette réflexion. Des propositions ont été faites fin juin par la directrice de Croq'Vacances, puis affinées pendant l'été.  
3 Ateliers seront proposés répartis selon les niveaux scolaires. Le but étant que tous les enfants puissent découvrir ces activités au cours de leur scolarité au sein du RPI St Jacques des Blats - Thiézac. Ateliers « Anglais » ; « Arts Plastiques » ; « Skate ».  
Des malles thématiques seront mises aussi à disposition. Elles tourneront sur les 11 communes de la Communauté de communes. Malles « Cirque » ; « Bowling Basket » ; « Athlétisme » ; « Photographie »  
De plus, Croq'Vacances apportera un soutien direct et concret auprès du personnel communal (élaboration de projets pédagogiques ; utilisation des malles, etc) tous les 15 jours.  
Coût : Durant le premier trimestre 2014, coût de 0€ pour la commune car prise en charge par la Communauté de communes. A partir de 2015, les charges seront réparties sur les différentes communes.  
Le coût est d'environ 45000 € à l'année pour l'ensemble des communes. Pour Thiézac, le coût sera situé entre 4000 et 5000 € selon la clef de répartition que l'on appliquera. Monsieur le Maire estime que l'enrichissement des enfants est à ce coût.  
Sabrina Durville souhaite savoir s'il y aura une participation de la CAF. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là du budget brut. Il faudra en effet ajouter la participation financière de la CAF. Des subventions de l'état sont également versées. (environ 50 € par enfant et par an)  
Patrick Viaud précise que l'objectif visé reste la gratuité des activités pour les enfants.  
Nicolas Lacroix souhaite savoir si le problème des alarmes d'évacuation a été réglé. Lors du dernier exercice d'évacuation, une partie des alarmes n'a pas fonctionné car certaines d'entre elles n'étaient pas électriquement reliées.  
Nicolas Lacroix souligne le fait que toutes les alarmes auraient du être opérationnelles avant la rentrée.  
Monsieur le Maire précise que le sujet a été abordé avec l'électricien.  
Nicolas Lacroix conseille à Monsieur le Maire de notifier par écrit sa demande de mise en fonctionnement des alarmes.

- **TNT** : La réception de la TNT reste toujours très problématique à Thiézac et dans le Cantal en général. Lecture de la lettre envoyée par le sénateur J. Mézard au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel par Monsieur le Maire qui souhaite que des mesures coercitives soient appliquées aux gestionnaires des antennes. Pierre Moisson aimerait comprendre pourquoi sur les canaux 51 à 53, la réception est correcte contrairement aux canaux 1 à 3. Monsieur le Maire précise que sur les canaux 1 à 3 (et plus), ce sont les chaînes en haute définition (HD) qui sont reçues alors qu'à partir du canal 51 et plus, ce sont les mêmes chaînes mais en non HD. Ce sont donc les chaînes en HD qui sont les plus mal reçues.
- **PLU** : L'enquête publique est en cours depuis le 22 septembre. Le dossier du PLU peut être consulté en mairie. Un commissaire enquêteur assure une permanence certains jours. Monsieur le Maire invite les habitants à inscrire leur remarques sur le zonage, le règlement, etc, du PLU dans le registre qui est mis à disposition ou en faire part au commissaire enquêteur.  
Les remarques seront regroupées dans une synthèse. Le commissaire enquêteur répondra ensuite aux différentes questions posées et aux remarques qui auront été faites.
- **Bilan Chaumière de Granier** : On note une baisse de fréquentation entre 2012 et 2014. Le principe qui a été défini est que si le solde est négatif, alors le déficit est partagé entre la commune et l'association Niervèze, hameau d'hier et d'aujourd'hui. Compte tenu de la faible somme, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la totalité du déficit.
- **Exploitation forestière** : Salilhes : demande ONF pour la gestion de 3 parcelles. Le contexte est devenu plus compliqué aujourd'hui dans la mesure où les frais de garderie vont fortement augmentés. Cette augmentation s'ajoute aux ponctions financières réalisées sur les coupes. Pierre Toire précise ainsi que dans le cas de la coupe de Salilhes, les dépenses atteignent environ 31000 € alors que les recettes n'atteindront que 7000 €. La commune ne rentrera donc pas dans ses frais. L'évolution des coûts de gestion ONF risque de remettre en question l'affouage.  
Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas répercuter les frais de garde sur les bénéficiaires des coupes affouagères. Le risque est de voir le coût d'exploitation du bois lors qu'il est réalisé par les bénéficiaires, plus cher que si cela est réalisé par un professionnel.
- **Points sur les travaux** : Pierre Toire présente une liste détaillée des travaux déjà réalisés, en cours et à venir. Voir avec lui et à partir de sa liste, les travaux qu'il veut faire figurer dans le CR.
- **Points sur les moyens de Communication** : Patrick Viaud expose le point de situation concernant :
  - le site internet de Thiézac : les associations n'ont pas toutes envoyées les informations les concernant. Des rubriques doivent encore être complétées : randonnées, agriculture,... Le contenu doit être vivant et actualisé.
  - Compte Facebook de la commune : faible nombre de visites (entre 60 et 300). Maximum de visites lorsqu'il y a eu le crash de l'ULM.
  - Support traditionnel de communication : Réflexion à mener sur une nouvelle plaquette d'information qui pourrait regrouper l'ancien triptyque et la carte des sentiers de randonnée. L'ensemble devra être actualisé et présenté de manière moderne. Même si le site internet de l'OT est bien, il est souhaitable de conserver une cible spécifique à notre commune.
  - Patrick Viaud informe le conseil que le tableau d'information à coté de l'OT de Thiézac a été enlevé. Il faut réfléchir à un nouveau support : choix du contenu, avec ou sans carte ?, sponsoring à définir, liens ?
  - Bulletin d'information : il est souhaitable d'en faire deux par an. Le premier est sorti en juin. Mais un deuxième en septembre risquerait de capter la matière première du bulletin du conseil municipal. Il faut donc réfléchir à la meilleure périodicité possible. La contribution des conseillers et des associations sera prochainement demandée.
- **Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVEP)** : Il s'agit d'un plan qui ne concerne que le tronçon du bourg « Mairie – le Casteltinet ». Le coût estimatif de mise en conformité est de 76600 € environ. Un planning de réalisation est à remettre avant le 31 décembre. Monsieur le maire donne des exemples de réalisation à faire : stationnement de 3,3 m de large ; boîtes aux lettres à retirer de la voie publique, élargissement des trottoirs, absence de pente de plus de 5 % sur plus de 10 m. Pour ce dernier point, une dérogation au niveau de la pharmacie, devra être demandée.  
Les ERP (Etablissements Recevant du Public) feront aussi l'objet d'une mise aux normes « handicapés ».

Monsieur le Maire en profite pour préciser que, en plus de ces plans d'accessibilités, il faudra aussi mettre en place les périmètres de captages d'eaux potables (achats des périmètres de protection immédiat ; indemnités liées aux périmètres de protection rapprochée ; réfection de certains ouvrages,...).

- **Le plan communal de sauvegarde** (sorte de « sous-plan » ORSEC) est en cours de révision (travail conjoint Jean-Pierre Fel - Pierre Toire). Des élus et des habitants seront sollicités en cas de besoin.
- Nicolas Lacroix alerte le conseil sur la **baisse des effectifs de pompiers volontaires**. Ceci pourrait avoir des conséquences pour l'avenir. Il est nécessaire dès aujourd'hui de motiver et de trouver de nouvelles recrues. Monsieur le maire propose d'accorder une page à ce sujet dans le bulletin municipal.

- **Projets communauté de communes :**

Monsieur le maire expose succinctement les différents projets en cours :

- Rapprochement des Communautés des communes : il faudra être vigilant sur les apports respectifs des uns et des autres.
- Réflexion sur la transformation de Croq' Vacances en un véritable centre social.
- Zone artisanale de Comblat : pouvoir a été donné au Président de la Communauté de communes pour acquérir les terrains de la future zone artisanale. Plusieurs entreprises sont déjà intéressées : le Casino de Vic sur Cère ; Intermarché ; une entreprise de la filière bois. En parallèle, la création d'un réseau de chaleur allant de la maison de retraite à la piscine communale est à l'étude.
- Maison de Santé : adhésion à la charte de presque tous les acteurs concernés par ce projet.
- Revitalisation du centre bourg des communes : une vaste étude sera réalisée par un cabinet spécialisé de Bretagne.
- Philippe Mourgues expose le Projet de mise en place d'une navette entre certaines communes (dont Thiézac) et la station de ski de Super Lioran. Elle fonctionnerait de Janvier à Mars, les week-ends et les vacances scolaires (toutes zones confondues). Ce projet serait une solution complémentaire à la solution préconisée par la cellule de la préfecture, à savoir la création de parking en bas du tunnel.

Le Conseil Général et le Conseil Régional participeront financièrement à la mise en place de cette navette. Ce projet est porté par la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès mais la Communauté de communes du Pays de Murat et la SAEM Super Lioran Développement pourraient aussi participer à ce projet. Une consultation des autocaristes est en cours.

Nicolas Lacroix se demande si le PPR Mouvement de Terrain n'aura pas des implications négatives sur le projet de revitalisation du bourg. Monsieur le Maire précise que cette étude a justement pour but de trouver des solutions de développement dans un contexte communal donné. Il précise aussi que le seul point qui ne sera pas pris en compte dans le règlement du PPR et en accord avec les services de l'état concerne l'augmentation ou la réduction de la vulnérabilité liée à l'augmentation/diminution de la valeur des biens exposés au risque. Il s'agit là d'une notion beaucoup trop complexe à prendre en compte : à partir de quand peut-t-on dire que la valeur d'un bien augmente ?

- Patrick Viaud rappelle qu'il faudra très prochainement recruter **2 agents recenseurs** (contrat de 2 mois). Il faut diffuser l'information.

## Questions du public

- Simone Lauzet souhaite poser 2 questions à Sabrina Durville :
  - Est-il possible de remettre en place la rampe qui existait autrefois le long de l'hôtel du commerce ? Sabrina Durville précise qu'elle n'est pas propriétaire de l'ancien Hôtel du Commerce et qu'elle n'est pas au courant. Elle lui demande donc de bien vouloir se tourner vers la SCI Fermy Durville, propriétaire de cet ancien hôtel.
  - Peut-elle remettre en fonctionnement le chemin communal qui passe devant la ferme de Confolens ? Simone Lauzet estime en effet que la destruction du chemin communal au niveau de Confolens lui incombe dans la mesure où la destruction de ce passage est due aux passages de véhicules pendant les travaux qui ont eu lieu à l'ancienne ferme de Confolens. Aujourd'hui, elle est obligé de passer en arrière de ce chemin, c'est à dire en terrain privé. Sabrina Durville qui est bien propriétaire de la Ferme de Confolens ne considère pas être responsable des dégâts occasionnés sur ce chemin. Elle estime que l'effondrement est d'origine naturelle.

- Jean-Louis Degoul aimerait savoir ou en est le problème des pierres se trouvant dans son champ (secteur cascade de Faillitoux). Plusieurs grosses pierres se trouveraient actuellement dans son champ. Elles y ont été déplacées de manière intentionnelle. Il souhaite donc que les pierres soient récupérées par les propriétaires qui les ont mis là. De plus il estime que certaines d'entre elles pourraient tomber sur la route. Monsieur le Maire précise qu'il ne se prononcera que sur des faits avérés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30**

**Le secrétaire de séance,  
Arnaud DARDON**

**Le Maire,  
Jean-Pierre FEL**